

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

COMMUNE DE VERSOIX

COMPTE RENDU ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 1925

présenté au Conseil Municipal le 28 Mai 1926

PAR

M. Pierre BORDIER, Maire



GENÈVE

IMPRIMERIE DU JOURNAL DE GENÈVE

1926

RENSEIGNEMENTS UTILES

Toute communication, demande ou plainte doit être adressée par écrit au Maire.

Le Maire reçoit en Mairie sur rendez-vous.

SECRETARIAT

Le Secrétaire se trouve à la Mairie, tous les jours, de 11 h. $\frac{1}{4}$ à midi et de 17 à 19 heures.

Téléphone : N° 25

ÉTAT CIVIL

Les mariages sont célébrés sans frais par l'Officier d'Etat-civil ou son suppléant, le mercredi et le samedi de 11 h. à midi ou de 16 à 17 heures. S'ils sont célébrés un autre jour ou à une autre heure, il est exigé une finance de 5 francs.

SERVICE INCENDIE

En cas d'alerte, téléphoner à M. le capitaine Wicht, N° 108 ou au poste de gendarmerie, N° 4.

INSPECTEUR DU BÉTAIL

M. Marc RATTON, domicilié à Versoix-la-Ville, Vieux-Port.
Tél. n° 110.

Suppléant : M. MARTIN, Emile, domicilié à Versoix-la-Ville.

VOIRIE

L'enlèvement des immondices est assuré à Versoix-la-Ville comme à Versoix-le-Bourg. Le tombereau passe avant 7 h. du matin, du 1^{er} avril au 30 septembre, les lundis, mercredis et samedis ; avant 8 h. du matin du 1^{er} octobre au 31 mars, les mercredis et samedis.

Le verre et la vaisselle cassés sont enlevés une fois par mois, le premier lundi, dans le même périmètre, y compris l'Avenue du Mont-Blanc et le Chemin du Biolay au dessous du canal, l'avenue des Tilleuls et le chemin des Colombières.

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

COMMUNE DE VERSOIX

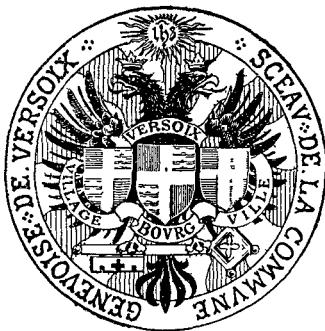
COMPTE RENDU ADMINISTRATIF

DE L'EXERCICE 1925

présenté au Conseil Municipal le 28 Mai 1926

PAR

M. Pierre BORDIER, Maire



GENÈVE

IMPRIMERIE DU JOURNAL DE GENÈVE

1926

CONSEIL MUNICIPAL

Maire : M. BORDIER, Pierre.

Adjoint : MM. WYSSMULLER, Jacques ; RAMSEYER, Charles.

Conseillers municipaux :

MM. BORDET, Charles.

MM. LACROIX, Louis.

BORDIER, Pierre.

MACHERET, François.

DUFLON, Edouard.

RAMSEYER, Charles.

DUTOIT, Hermann.

ROESS, Albert.

FERRIER, Jean.

WICHT, Emile.

GRENIER, Louis.

WIDMER, Emile.

WYSSMULLER, Jacques.

Répartition des fonctions et désignation des commissions

Administration générale, secrétariat, finances, conciliations, état-civil. — M. BORDIER.

Routes, voirie, pompes funèbres, cimetière, suppléant d'état-civil. — M. WYSSMULLER.

Travaux, police, service du feu, écoles, suppléant d'état-civil. — M. RAMSEYER.

1. *Commission des finances, taxation, vérification des comptes, budget, gaz et électricité.* — MM. BORDIER, FERRIER, DUTOIT, RAMSEYER et WIDMER.

2. *Commission des routes, voirie, pompes funèbres, cimetière.* — MM. WYSSMULLER, DUFLON, GRENIER, MACHERET, ROESS.

3. *Commission des travaux, bâtiments communaux, propriétés communales, écoles, eaux et fontaines, pompiers.* — MM. RAMSEYER, BORDET, DUTOIT, LACROIX, WICHT.

COMMUNE DE VERSOIX

COMPTE RENDU ADMINISTRATIF

DE L'EXERCICE 1925

présenté au Conseil municipal, le 28 mai 1926
par Monsieur Pierre Bordier, maire

MESSIEURS LES CONSEILLERS,

Conformément à la loi, je viens vous présenter le rapport administratif de notre Commune pour l'exercice 1925. En l'écoutant, vous constaterez combien ont été nombreuses les questions qui nous ont occupés dans 9 séances et combien l'administration d'une commune comme la nôtre devient de plus en plus complexe et difficile.

Notre Conseil a de nouveau été diminué en nombre par la démission de M. Charles Demierre, conseiller depuis 1920. Comme la liste des remplaçants du parti radical avait déjà été épuisée l'année dernière, notre Conseil a été réduit à 13 membres.

M. Emile Lavanchy, conseiller élu en 1922 par le parti socialiste, nous a également quittés et a été remplacé par M. Charles Bordet.

Les deux collègues dont nous avons regretté le départ avaient été dévoués et assidus, prenant souvent une part active à nos délibérations. Nous les remercions de leur utile collaboration.

Par votation en date du 10-11 avril, le peuple genevois a accepté de proroger d'un an les pouvoirs des autorités municipales étant donné les questions importantes de modifica-

tion au régime municipal urbain que discutent actuellement les autorités cantonales. Ce n'est donc qu'au printemps 1927 que prendra fin le mandat que nous avons reçu en 1922.

Nous passerons en revue, comme les années précédentes la liste de nos travaux en les groupant par chapitres.

Routes

L'entretien de nos chemins a, comme en 1924, été l'objet de notre attention fréquente et la somme de fr. 10.900.— que nous y avons consacrée témoigne de l'importance peut-être exagérée que nous avons attribuée à cette rubrique de notre budget. Le chemin de Malagny depuis la route de Fernex à la frontière de la commune de Genthod avait subi des dégâts importants du fait de transports nombreux avec de gros camions. Il a été entièrement rechargé et roulé. A l'autre extrémité de la Commune, le chemin de Létraz depuis la ferme de la Becassière à la frontière vaudoise était dans un piteux état de fondrières et la partie entre Ecogia et la Becassière était défoncée par places. Le chemin a été également rechargé et roulé avec l'appui de la Société d'Ecogia qui nous a autorisé à prendre à bon compte des matériaux dans sa gravière, ce dont nous la remercions sincèrement. Malgré cela, le travail nous a entraînés plus loin que nous ne pensions comme dépense.

Continuant un travail précédemment commencé, nous avons retenu et élargi le chemin de la Bâtie entre le Pont de Richelien et le Canal.

Nous avons acheté à M. Giroud le hors ligne de 4 mètres de large nécessaire à l'égalisation du chemin de la gare. Cet élargissement peut paraître exagéré pour le moment, mais il sera utile lorsque la nouvelle route, au travers de la Versoix aura été ouverte. Pour le moment nous avons une artère convenable entre la Fabrique Favarger et l'Eglise catholique. La bordure du trottoir près de cette dernière a été construite en béton, afin de faciliter l'écoulement des eaux de pluie qui se déversent à chaque ondée des terrains de la gare au travers du chemin.

L'élargissement de l'extrémité du chemin des Gravieres a été mené à chef et facilite l'entrée et la sortie sur la route cantonale.

Le contour, côté Jura, près du pont du chemin de fer, à côté de la gare, présentait le grave inconvénient d'être en dos d'âne. Aussi les véhicules qui descendaient vers le bourg n'osaient-ils guère s'aventurer sur le bord droit de la route de crainte de dérapage. Ils suivaient trop souvent le milieu de la chaussée. En relevant fortement la courbe extérieure, nous avons facilité l'utilisation de toute la largeur de la route et éloigné des causes d'accident.

Malgré cela, nous ne saurions assez insister auprès des conducteurs d'automobiles de tout genre et des cyclistes, principalement des habitants de Versoix, sur le danger très réel des deux contours près de la campagne Wartmann et près du pont des C. F. F.; nous les engageons à modérer leur allure à la descente. En ce faisant, ils éviteraient d'arracher le macadam de la chaussée et redonneraient aux piétons un peu de sécurité qu'un bolide débouchant d'un mur leur enlève complètement.

Nous avons autorisé M. Ruckstuhl à faire disparaître un chemin vicinal sans importance pour la circulation, qui existait au bas de sa propriété au chemin de Montfleuri.

Nous avons enfin profité des vacances pour faire niveler et goudronner les préaux de l'école primaire. Cette expérience a été concluante et la poussière a fortement diminué pendant les récréations. Le travail sera parachevé cet été par un second goudronnage.

Cette expérience nous encourage à vous proposer d'examiner s'il n'y aurait pas lieu de prévoir pour l'année 1927 le goudronnage d'une partie de nos artères communales bien poussiéreuses. Maintenant que l'application de ce moyen de lutter contre la poussière a obtenu un grand succès sur les routes cantonales, il nous semble que les chemins des Communes devraient aussi en recevoir le bienfait.

Nous avons poussé l'étude de la construction d'égoûts, Route de Richelien, Chemin du Biolay et Avenue des Tilleuls. L'étude technique avec plans de répartition et profil en hauteur a été faite par M. Pasche, ingénieur, d'entente avec le

Département des Travaux publics. Nous nous sommes arrêtés comme première étape à l'égoût de la Route de Richelien dont les travaux seront entrepris dans le cours de l'été.

Enfin, nous avons fait délimiter les terrains entre l'école et la gare des C. F. F., ce qui n'avait jamais été fait.

Bâtiments

Le changement de concierge à l'école enfantine nous a amené à procéder à quelques réfections dans l'appartement laissé vacant par M. Bocion. En même temps, nous avons réparé le toit du bâtiment qui en avait grandement besoin et nous avons fait installer la lumière électrique dans les classes.

Dans le bâtiment de l'école primaire, nous avons eu à faire quelques réparations dans un des appartements par suite d'un changement de locataire.

Notre échelle de pompiers qui se promenait de grange en grange depuis nombre d'années a reçu un abri définitif dans le hangar construit à côté du dépôt des pompes au bas de notre bâtiment d'école. De cette façon, la compagnie a tout son matériel réuni au même point central.

La passerelle du port construite en bois était partiellement pourrie ; nous l'avons remplacée après étude avec des spécialistes par une autre en béton. Nous espérons que ce travail nous évitera des dépenses constantes de réparation.

Par suite de diverses circonstances nous n'avons pas fait recharger l'empierrement du quai de la jetée avec une barquée de Meillerie. Le coût d'achat de ces matériaux qui s'enfoncent peu à peu dans le lac est hors de proportion avec le résultat de protection obtenu. Aussi, sera-t-il bon d'examiner s'il n'y a pas lieu d'envisager la construction de blocs de ciment armé de grosses dimensions afin de remplacer des pierres qui se déplacent à chaque coup de bise.

Nous avons remplacé dans une des classes primaires le vieux plancher usé par un nouveau en chêne. Cette réparation

donne bonne apparence à la classe et facilite les soins d'entretien et de propreté.

Nous avons complété le mobilier de la salle de réunion par l'achat de quatre nouveaux bancs à dossier. Nous espérons que les sociétés qui nous réclamaient sans cesse un plus grand nombre de sièges seront maintenant satisfaites.

Les égoûts du bourg répandaient dans la saison chaude des émanations désagréables dues à leur faible pente et à la stagnation des matières fécales. Nous les avons fait vidanger à fond dans le cours de l'été.

Puisque nous en sommes au chapitre bâtiments et constructions, signalons qu'à plusieurs reprises, pendant l'année dernière nous avons eu des difficultés avec des propriétaires ou des entrepreneurs qui ont entrepris des constructions sans en avoir reçu l'autorisation. Il en est résulté dans trois cas l'obligation de sévir par des amendes ou même par la démolition du travail fait. Rappelons donc que toute demande de construction doit être envoyée au Département des Travaux publics qui la transmet à la Mairie et que ce n'est qu'après délivrance par le Département de l'autorisation de construire que le travail doit être commencé.

Eclairage électrique

La convention qui nous liait à la Ville de Genève pour la fourniture du courant depuis 1896 arrivait à son terme le 31 décembre 1925. Nous avons espéré la voir renouveler dans des conditions plus favorables pour la commune. Mais le Conseil administratif de la Ville nous a demandé de la prolonger d'un an à titre provisoire afin de ne pas engager l'avenir à un moment où il ignore à qui passeront les services industriels en cas de fusion des communes suburbaines. Nous avons accepté cette demande.

Nous avons été en pourparlers avec un groupe d'habitants de la commune pour faciliter l'établissement d'un réseau électrique sur le plateau de Richelien. Malgré nos dispositions

favorables à cette entreprise, celle-ci n'a pas encore abouti et nous sommes sans nouvelles au sujet de la participation aux frais que nous avons offerte.

La lampe électrique de la rampe de la gare, qui faisait double emploi avec celle des C. F. F. a été déplacée contre le bâtiment d'école au dessus de la porte de la Salle des réunions. L'entrée et la sortie des spectacles et des conférences en est facilitée.

Service du feu

Par suite de la démission du 1^{er} lieutenant Ernest Schärer qui, pendant 25 ans, a fait partie de la Compagnie, nous avons procédé à la nomination au grade de 1^{er} lieutenant du lieutenant Charles Pellet et à la nomination au grade de lieutenant du sergent Marcel Wicht. L'Etat-Major de la compagnie a été ainsi complété.

Nous avons amélioré l'équipement des hommes en leur fournissant vingt vareuses, une nouvelle série de pantalons neufs et quelques accessoires techniques tels que masques à fumée.

Profitant de l'aduction d'eau de la Ville à la Bâtie, nous avons demandé au Service des eaux d'y établir un hydrant. Mais comme ce dernier est destiné à préserver, en cas de sinistre, des maisons situées sur la Commune de Collex bien plus que sur Versoix, nous espérons que nos voisins voudront bien contribuer aux frais pour moitié.

Ecoles

La statistique, au 1^{er} octobre 1925, donnait :

Ecole infantine	51	enfants
Ecole primaire.	123	»
Ecole secondaire.	23	»
Ecole de Chavannes	12	»

De profondes modifications ont été apportées à la rentrée des classes en septembre dernier chez le personnel enseignant.

Mademoiselle Baroni a quitté l'école enfantine et a été remplacée par Mademoiselle Margot, précédemment régente à Genthod. A l'Ecole primaire, Monsieur André Schmid a démissionné après 27 années passées à Versoix, et a été remplacé par M. Léon Hodel, régent. A l'école secondaire, M. Jean Goutaland a abandonné ses fonctions après 25 ans d'activité. M. Charles Ramseyer a pris la suite de son enseignement, tandis que M. John Chambordon, sous-régent, remplaçait M. Ramseyer dans sa classe primaire.

Nous ne voulons pas laisser partir trois de nos fidèles fonctionnaires, MM. Schmid, Goutaland et Mlle Baroni, sans leur exprimer toute la reconnaissance des parents, des enfants et du Conseil municipal, pour le zèle et la conscience avec lesquels ils ont rempli leur tâche et pour l'intérêt qu'ils ont témoigné constamment à nos écoles.

Une école secondaire rurale ne correspond plus aux besoins de notre commune. Nous avons examiné une modification du programme avec M. Oltramare, chef du Département de l'Instruction publique. Nous lui avons demandé, d'accord avec vous, le maintien d'une école secondaire mixte avec des leçons le matin et l'après-midi, comportant un programme de deux ans. Nous l'avons prié, en même temps, de supprimer les cours spécialement agricoles et de les remplacer par des cours d'une portée plus intellectuelle et par un enseignement manuel. Le but de notre demande était de tâcher, en maintenant des cours secondaires, de garder le plus possible les enfants à Versoix, et de leur éviter les voyages en train et les dangers moraux qu'ils comportent. Monsieur le Président du Département a montré une très exacte compréhension des besoins de la jeunesse de notre Commune, et a bien voulu entrer dans nos vues. Le programme et l'organisation de notre ancienne Ecole secondaire rurale ont donc été modifiés à titre provisoire.

Etat civil

D'après le dernier recensement la population se répartit comme suit :

Genevois	629
Confédérés	927
Etrangers.	<u>441</u>
Total.	1997

Nombre de ménages : 535.

Au point de vue la religion, 1081 habitants sont protestants.
886 » » catholiques.

Dans le cours de l'année, nous avons célébré 14 mariages et enregistré 17 naissances et 18 décès. L'inspection annuelle des registres a constaté la parfaite tenue de ceux-ci. Il a été préavisé favorablement sur deux demandes de naturalisation : M. Bianconi, Enrico Erminió, manoeuvre, italien, célibataire et M. Aladjem, Raymond, Aron, pharmacien, bulgare, marié. Nos deux propositions ont été ratifiées par les pouvoirs cantonaux.

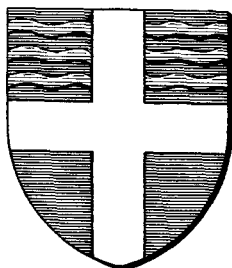
Personnel

A la suite de la démission du cantonnier Jaquier, en août dernier, nous avons ouvert une inscription. Douze candidats se sont présentés parmi lesquels nous avons choisi M. Golaz, Henri, Vaudois, qui est entré immédiatement en fonctions.

Pour tenir compte de la longue période d'activité du Secrétaire de la Mairie, M. Garcin, et de son dévouement pour l'administration de la commune, nous avons augmenté son traitement à partir du mois d'août dernier.

A la suite du départ de notre garde rural, le poste a été repourvu en la personne de M. Baudit, John, précédemment à Vernier. Ce nouveau fonctionnaire nous donne entière satisfaction par son zèle dans l'accomplissement de sa tâche parfois délicate.

Armoiries communales



Notre commune avait, il y a plusieurs années, demandé au D^r Wartmann-Perrot, de lui composer un sceau officiel. Ce sceau comprenait les trois armoiries de Versoix-Bourg, Versoix-Ville et Versoix-Village, posées sur une aigle éployée de sable dans un champ flammé de gueules et d'or.

Jusqu'ici Versoix avait considéré son sceau communal comme ses armoiries.

Sur les conseils de M. Paul-E. Martin, archiviste d'Etat, le Conseil municipal a adopté dans sa séance du 6 février 1925 un écusson plus simple : *d'azur à la croix d'argent, les cantons 1 et 2 chargés de trois fasces ondées du second*. C'est la reproduction d'un drapeau pris par les Genevois au fort de Versoix le 8 novembre 1589, qui se trouve au Musée d'art et d'histoire et dont parle Blavignac dans son *Armorial genevois*.

La croix est l'insigne de la Maison de Savoie et rappelle l'origine savoyarde de Versoix, et son rattachement à la Suisse ; l'azur et les fasces ondées, le lac.

Sur les armes de Versoix on peut consulter la *Revue historique vaudoise* 1898, p. 340, les *Archives héraldiques* 1913, p. 32 et 196, la *Tribune de Genève* du 1^{er} novembre 1923.

Bibliothèque

On nous signale le fait réjouissant que le nombre des abonnés est encore en augmentation sur l'année dernière. Nous en sommes très heureux car il témoigne du développement du besoin d'instruction et de l'utilité de notre bibliothèque circulante.

Le crédit municipal pour l'achat de livres a été porté à 125 fr. Rappelons que les dons de livres sont toujours reçus avec reconnaissance.

Conférences

Les conférences, bien qu'organisées par un comité privé, nous intéressent, puisqu'elles contribuent à répandre l'instruction chez les assistants de tout âge qui les fréquentent. Celles de cet hiver ont attiré plus de monde que les années précédentes. Comme le genre des sujets traités ne différerait guère de ceux des années antérieures, nous pensons que leur plus grand succès a été dû au fait qu'elles ont eu lieu tous les huit et non tous les quinze jours ce qui les a mieux concentrées. Quoi qu'il en soit, nous devons nos chauds remerciements aux personnes qui veulent bien s'occuper de les organiser dans le seul but de distraire et d'instruire les habitants de Versoix pendant les longues soirées d'hiver.

La lanterne à projections a demandé quelques réparations dont la commune a payé les frais.

Cimetière

Aucune demande de concession n'a été présentée. Nous avons accordé le renouvellement d'une tombe pour la somme de fr. 100.

Nous avons dû faire une adjonction au règlement du cimetière. On nous a demandé à plusieurs reprises d'avoir un emplacement pour le dépôt d'urnes funéraires. Une partie du cimetière a donc été réservée en haut de l'allée centrale à gauche. Les emplacements pour les urnes mesurent 0.75 m. sur 0.50 m. Ils sont séparés les unes des autres par un passage de 0.40 m.

Fête fédérale de gymnastique

Versoix eut le privilège et la joie d'accueillir sur terre genevoise la bannière fédérale des sociétés de gymnastique entourée du comité de la précédente fête à Saint Gall et des sections de la Suisse orientale.

Pendant plusieurs semaines, un comité présidé par M. Dutoit s'était réparti le travail d'organisation afin de recevoir chaleureusement nos Confédérés.

Le soleil était de la partie. A l'arrivée du train, des paroles de bienvenues furent prononcées par M. Eugène Muller, président du Comité cantonal de réception et par M. Pierre Bordier, maire, auxquels répondit M. Reichenbach, de St. Gall.

Puis un cortège précédé de notre Union Instrumentale et de la Stadtmusik de Berne et composé de diverses sections de gymnastique traversa la rue du Bourg décorée avec tous les soins et la grâce possibles.

Sur le quai, une modeste collation fut offerte aux participants le long de tables disposées à cet effet dans un ordre parfait. Puis M. Hermann Dutoit, prononça une allocution vibrante à laquelle répondit M. Scherrer, président de la Ville de St Gall en saluant la campagne genevoise. Enfin, gymnastes et comités s'embarquèrent sur deux vapeurs qui quittèrent la rive au milieu des vivats et gagnèrent Genève.

Les manifestations spontanées de gratitude et les lettres que nous avons reçues nous ont montré que les gymnastes confédérés ont été extrêmement touchés et reconnaissants de la réception que Versoix leur a faite. La population de notre Commune de son côté garde un excellent souvenir de leur trop court passage au milieu d'elle.

Niveau du lac

A la demande de la France, une étude de nouvelle réglementation du niveau du lac a été faite par des experts fédéraux. Plans et cotes ont été pendant un mois déposés à la mairie à la disposition des intéressés. Il s'agit en résumé d'autoriser l'amplification des normes de hautes et basses eaux de 20 centimètres en plus de la convention actuelle. En ce qui concerne la Commune nous avons demandé le payement des frais de prolongation éventuelle des égouts pour les basses eaux et fait les plus expresses réserves pour le payement de dommages-intérêts qui pourraient être réclamés en cas d'inondations dans le bourg pendant les hautes eaux.

Dons et legs

Notre Commune a bénéficié des dons et legs suivants :

Legs de M. Jacques Comte, 200 fr. affecté au fonds des courses scolaires.

Don de M. Louis de Stoutz, à l'occasion de ses noces d'or, 500 fr. pour le fonds de bienfaisance et 500 fr. pour les courses scolaires.

Don de M. Pierre Bordier, à l'occasion de ses noces d'argent, 250 fr., de M. Duyvis, 100 fr., de M. Steinmann, 20 fr., de M. Ferrari, 20 fr. de M. Nigg, 42.50 fr., de la Société Fédérale de Gymnastique, fr. 45.75, les six en faveur des courses scolaires.

Enfin, M. Zehnder a offert une collection d'oiseaux empaillés qui a pris place dans le musée de l'école.

Nous remercions encore ces donateurs et espérons que d'autres suivront leur exemple.

Allocations

Nous avons accordé les subventions suivantes :

A la Société des bains	Fr. 200.—
A la Croix Rouge.	» 10.—
A la Sage-femme	» 150.—
A l'Union Instrumentale.	» 500.—
A la Section de sauvetage.	» 100.—
A la Section fédérale de gymnastique. . .	» 400.—
A l'école, pour clichés de projections . . .	» 15.—

Fonds spéciaux

Prix Adrien Lachenal

Un prix de fr. 20.— a été décerné aux promotions de Juillet 1925. L'actif de ce compte au 31 décembre 1925 est de fr. 521.10.

Fondation Pierre Bordier

Dépôt en Banque de titres de fr. 300.— de rente fédérale.
L'intérêt touché en 1924 a permis de délivrer aux enfants
de la 6^{me} primaire 19 carnets d'épargne au montant de 15.80 fr.
chacun

Fonds de courses scolaires

Solde au 31 décembre 1924	Fr. 2.490.30
Ce fonds a reçu les dons cités plus	
haut	» 1.179.25
Intérêts en banque	» 98.55
	<hr/>
Solde au 31 décembre 1925	Fr. 3.768.10

Fonds de bienfaisance

Solde au 31 décembre 1924	Fr. 4.640.90
-------------------------------------	--------------

Recettes :

Don de M. de Stoutz	Fr. 500.—	
$\frac{1}{3}$ du produit des naturalisations	» 433,30	
50 % du tronc de la salle des mariages.	» 30,60	
Recettes diverses	» 104,70	
Intérêts	» 215.—	
	<hr/>	
	Fr.	Fr. 1.283.60
		<hr/>
		Fr. 5.924.50

Dépenses :

Allocation au centre anticancéreux	Fr. 250.—	
Secours divers	» 445,25	Fr. 695.25
	<hr/>	
Solde au 31 décembre 1925		Fr. 5.229.25

Fonds du cimetière

Ce fonds institué par arrêté du Conseil en date du 27
avril 1922 et constitué par des versements annuels budgétaires
s'éleve, intérêts compris, à fr. 2930.75. Il sert de réserve en
prévision d'extension ultérieure du cimetière.

Situation financière

Examinons en terminant quelle est la situation financière de notre Commune.

Notre budget ordinaire s'est bouclé par les totaux suivants :

Aux recettes	Fr. 67.406.05
aux dépenses	» 66.841.—
laissant un boni de	<u>Fr. 565.05</u>

Le total des dépenses a été presque exactement conforme à nos prévisions : ces dernières ont été dépassées dans les rubriques : frais de géomètre, fr. 950.— par suite de l'étude de l'égoût de la route de Richelien, chemins 900 fr., bâtiments 500 fr. Par contre, elle sont restées en dessous pour les rubriques : éclairage fr. 500.—, chauffage fr. 500.—, intérêts en banque fr. 750.—.

Les recettes, par contre, donnent lieu aux observations suivantes : Le produit de la taxe professionnelle fixe est de 3400 fr. et celui des centimes additionnels de 3.800 fr. inférieur à nos évaluations. Ceci provient du retard apporté à l'envoi des bordereaux d'impôts dont le montant n'a pu être entièrement encaissé avant le 31 mars 1926, date de clôture des comptes. Il nous reste à percevoir pour l'exercice 1925 un reliquat de fr. 4522.55 sur les taxes professionnelles fixes et un reliquat de fr. 4346.30 sur les centimes additionnels. De telle sorte que le déchet mentionné ci-dessus n'est qu'apparent et que ces sommes rentreront à notre crédit dans le cours de la présente année. Mais cette diminution de recettes a été compensée en très grande partie par une augmentation sur la répartition de la Caisse hypothécaire, fr. 1500, sur les locations,

fr. 1300, sur la vente d'eau du canal, fr. 1000, sur la vente de bois, fr. 300 et sur le boni sur la consommation du gaz, fr. 1900. De sorte que nous pouvons être satisfaits du résultat total, qui est plus normal que celui de l'exercice 1924.

Le compte de dépôt qui avait été ouvert à nouveau avec le boni de l'exercice 1924 se présente de la façon suivante :

Boni de l'exercice 1924	Fr. 20.116.10
Intérêt 4%.	» 160.95
	<hr/>
Ensemble	Fr. 20,277.05
<hr/>	
Remboursement Bque de Dépôts	
et de Crédit	Fr. 13.000.—
Part du goudronnage des préaux	
de l'école.	» 1.500.—
Achat d'effets pour la Compagnie	
de pompiers	» 1.198.50 » 15.698.50
	<hr/>
laissant un solde de.	Fr. 4.578.55
Auquel s'ajoute le boni de l'exercice 1925.	» 565.05
formant un total de.	Fr. 5.143.60
	<hr/>

Vous aviez décidé de ne rembourser que fr. 10.000 à la Banque de Dépôts et de Crédit et d'employer fr. 6000 pour l'égoût de la Route de Richelien et fr. 500.— pour des écriteaux pour automobiles. Ces deux dépenses n'ayant pas encore été effectués, j'ai pensé préférable de rembourser entièrement la banque avec notre argent disponible quitte à emprunter à nouveau fr. 3000 le jour ou nous en aurions besoin. Ceci nous a évité de payer des intérêts débiteurs à un taux supérieur à celui des intérêts créanciers.

Le résultat satisfaisant de notre compte budgétaire a été malheureusement quelque peu gâté par celui du compte d'électricité. Vous savez combien de fois nous avons été préoccupés par celui-ci. L'exercice 1924, qui entre dans nos comptes en 1925 solde par un déficit de fr. 5038.10 qui est venu grossir la dette que nous avons vis à vis de la Ville de Genève.

Notre dette communale se résume dans le tableau suivant :

Nous devons à la Ville de Genève (compte électricité).	Fr. 14.468.45
Notre emprunt par obligations a été diminué de fr. 13.000. — par amortissement prélevé sur le budget ordinaire et se trouve réduit à	» 27.500. —
Enfin le prêt de la Caisse d'Epargne pour l'annexe de l'école ne s'élève plus qu'à	» 26,954.20
Ce qui forme un total de	<u>» 68,922.65</u>

contre fr. 82.072.10 à fin d'exercice 1924, soit une diminution
de fr. 13.100. —

En terminant ce rapport trop long et pourtant bien succinct
laissez-moi vous remercier Messieurs les Adjoints, comme Mes-
sieurs les Conseillers et M. le Secrétaire, de l'entrain que vous
avez manifesté au cours de l'année 1925 pour nos affaires admi-
nistratives et de l'appui que vous m'avez constamment fourni
pour alléger ma tâche.

Versoix, 28 mai 1926.

P. BORDIER
Maire.



Rapport de la Commission de vérification des Comptes pour l'Exercice 1925

La Commission s'est réunie à la Mairie et présente au Conseil Municipal le rapport suivant :

La Commission des Finances a procédé le 18 mai à la vérification des comptes de l'exercice 1925 soldant par un excédent de recettes de fr. 565,05 (fr. 67.406,05 aux recettes et fr. 66.841.— aux dépenses).

Elle a reconnu l'exactitude des écritures et elle vous propose à l'unanimité d'en donner décharge, avec remerciements, au Maire pour sa bonne gestion financière et à M. Garcin, secrétaire de la Mairie pour la parfaite tenue des écritures.

Jean P. FERRIER.

BUDGET

Etat des Recettes et des Dépenses de la RECETTES

Nature des Recettes	Recettes effectuées
Impôt sur plus value immobilière (Loi du 24 Mars 1923)	Fr. —
Produit de la taxe professionnelle fixe (Loi du 24 Mars 1923)	» 6,090 60
50 % de la taxe sur les ventes volontaires	» 65 —
1/3 de la finance de naturalisation à verser au fonds communal de bienfaisance (Loi du 21 Octobre 1905)	» 433 30
Rentes	» 14 70
Part de la commune dans la répartition de la taxe sur les compagnies d'assurances (Loi du 22 Mars 1911)	» 550 20
50 % de la finance sur les permissions spéciales pour cafés (Règlement du 24 Janvier 1893)	» 169 —
Centimes additionnels	» 39,818 45
Répartition annuelle de la Caisse Hypothécaire	» 4,578 —
Produit des locations des bâtiments et emplacements communaux	» 4,325 85
Produit des acensements des fonds communaux	» 350 —
Amendes perçues par la Mairie (Règlement du 22 Novembre 1907)	» 455 15
Produit des concessions au cimetière	» 100 —
Recettes éventuelles	» 784 —
Produit de l'Etat Civil	» 204 —
Allocation de l'Etat pour entretien des routes communales de 1 ^{re} classe	» 1,337 85
Remboursement par l'Etat pour l'éclairage des routes	» 58 10
Redevance des propriétaires de fontaines	» 3,207 50
Vente de bois	» 813 —
Pompes funèbres	» 1,024 50
Boni sur consommation du gaz	» 2,992 35
Remboursement de travaux exécutés d'office	» 10 50
Subside fédéral pour assurance scolaire	» 15 —
Total des Recettes	Fr. 67,406 05
Total des Recettes	Fr. 67,406 05
Total des Dépenses	» 66,841 —
Excédent des Recettes	Fr. 565 05

ORDINAIRE

Commune de Versoix pour l'année 1925

DÉPENSES

Nature des Dépenses	Dépenses effectuées
Impôts fonciers.	Fr. 48 45
Assurances des bâtiments communaux contre l'incendie .	» 77 60
Frais de bureau et petite caisse.	» 721 70
Traitement du Secrétaire de la Mairie.	» 2,208 30
Registres et formules, imprimés, fournis par le Département de l'Intérieur et relieur	» 34 —
Frais d'affichage	» 10 —
Indemnité à l'Inspecteur du bétail, part de la Commune	» 105 —
Frais de régie du cimetière .	» 884 —
Entretien des fontaines et canal .	» 82 85
Secours contre l'incendie .	» 1,864 70
Réparation et entretien des chemins communaux .	» 10,891 25
Fermage de la voirie, enlèvement des immondices .	» 1,200 —
Fourniture d'eau .	» 1,479 —
Eclairage des routes et chemins .	» 1,539 10
Entretien des bâtiments communaux .	» 7,472 —
Chauffage des bâtiments communaux.	» 1,981 70
Eclairage des bâtiments communaux .	» 245 95
Entretien et renouvellement du mobilier des Ecoles .	» 427 75
Traitement des concierges des Ecoles et de la Mairie .	» 1,320 —
Part de la commune dans le traitement des fonctionnaires de l'Instruction publique .	» 846 35
Entretien et renouvellement de la Bibliothèque .	» 125 —
Fêtes des Ecoles .	» 1,011 75
Abonnement au téléphone .	» 225 —
Amortissement de la dette communale (Emprunt) .	» 13,000 —
» du compte avances .	» 1,000 —
Intérêts de la dette communale (Emprunt) .	» 1,795 —
Intérêts sur comptes avances .	» 162 50
Annuité à la Caisse d'Epargne .	» 2,313 20
Dépenses imprévues .	» 596 50
Part de la Commune dans le traitement du Garde rural	» 200 —
Frais pour l'Etat-Civil.	» 44 70
Assurance scolaire.	» 151 80
Traitement des employés .	» 6,780 —
Assurances accidents cantonniers, ouvriers et pompiers.	» 549 55
Allocations diverses .	» 1,279 20
Versement au fonds communal de bienfaisance (naturalisation) .	» 433 30
Reconstitution du fonds du cimetière .	» 1,000 —
Frais de notaires et géomètres .	» 1,458 95
Ecolage de Chavannes .	» 500 —
Passerelle du quai.	» 690 35
50 % taxes supplémentaires sur les cafés à rembourser .	» 84 50
Total des Dépenses .	Fr. 66,841 —

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Routes	6
Bâtiments	8
Eclairage.	9
Service du feu.	10
Ecoles	10
Etat-civil.	12
Personnel.	12
Armoiries.	13
Bibliothèque	13
Conférences.	14
Cimetière.	14
Fête fédérale de gymnastique.	14
Niveau du lac.	15
Dons et legs	16
Fonds spéciaux.	16
Situation financière.	18

SERVICE DU PORT

En vertu du règlement du 10 février 1920, Messieurs les patrons de barques amenant des marchandises au port de Versoix-Bourg, sont tenus, à l'arrivée de chaque barque et avant tout déchargement, de s'annoncer à la mairie.

BAINS

Il est interdit de se baigner au Vieux-Port les dimanches et jours fériés.

INHUMATIONS

Il est rappelé que lors de tout décès, il faut s'adresser immédiatement à la Mairie, laquelle se charge de toutes les démarches relatives à la vérification du décès, la fourniture du cercueil et l'organisation des convois funèbres.

Les inhumations ne sont pas autorisées entre 11 h. et 14 h.

Pour les inhumations à Versoix, de personnes décédées à l'Hôpital ou à la Maternité, s'adresser directement à la maison Murith, entreprise de pompes funèbres, rue des Chaudronniers, Genève (téléphone Stand 0.121).

CIMETIÈRE

Le règlement est à la disposition de toute personne qui en fera la demande. (Coût fr. 0.50).

Les porte-couronnes sans toiture, de 1 m. 50 de haut. au maximum, sont seuls autorisés.

Il est recommandé de planter des arbustes sur les tombes.

Aucun entrepreneur n'est autorisé à placer un monument (avec ou sans entourage) sur une tombe s'il n'est pas muni d'une déclaration que la famille lui aura remise de la part de la Mairie. L'autorisation n'est pas accordée avant un délai de dix mois après l'inhumation.

Jardinier officiel M. Osbeck, Henri.

Fossoyeur officiel M. Pichon, Albert.

ROULEAU COMPRESSEUR

Le rouleau communal est loué, à raison de fr. 10 par jour.

LOGIS-PENSION

La Mairie croit devoir rappeler que toute personne qui donne à prix d'argent la nourriture ou le logement, même à une personne, est assujettie à une taxe annuelle.

Elle doit en avoir demandé préalablement l'autorisation au Département de Justice et Police.

PÊCHE

L'art. 14 *a* du règlement de police sur la pêche du 3 décembre 1920 interdit toute l'année la pêche à 30 mètres au-dessus et à 30 mètres au-dessous d'un barrage dans la Versoix.

FOUILLES SUR LA VOIE PUBLIQUE

Aucune fouille pour la construction ou la réparation de canaux d'égoût, d'eau, de gaz, d'électricité, etc., ne peut être faite sur la voie publique sans une autorisation écrite de la Mairie.

ENSEIGNES. -- AFFICHES-RÉCLAMES

Un règlement du Conseil d'Etat du 27 juin 1922, stipule que nul ne peut apposer ou peindre une réclame commerciale sans en avoir reçu une autorisation de l'Autorité communale.

Les demandes d'autorisation, sur papier timbré, accompagnées d'un croquis indiquant les dimensions, la nature, la couleur et le texte de la réclame, ainsi que son emplacement, doivent être adressées à la Mairie.

L'autorité communale transmet les demandes avec son préavis au Département des Travaux publics.

Après décision de ce Département, l'autorité communale délivre les autorisations nécessaires.

